

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Quatorzième session de la Conférence des Parties
La Haye (Pays-Bas), 3 – 15 juin 2007

Compte rendu résumé de la quatrième séance plénière

14 juin 2007: 14 heures – 17 heures

Présidente: G. Verburg (Pays-Bas)
Vice-Président: A. van de Zande (Pays-Bas)
Président du Comité I: G. Leach (Australie)
Président du Comité II: C.S. Cheung (Chine)

Secrétariat: W. Wijnstekers
J. Barzdo
M. Jankowska
D. Morgan

Rapporteurs: J. Boddens Hosang
P. De Angelis
W. Jackson
C. McLardy

La Présidente félicite les délégués pour leur excellent travail des jours précédents.

Questions stratégiques

10. Rapport de la réunion ministérielle

La Présidente note que le Gouvernement néerlandais a organisé une table ronde ministérielle CITES pour la première fois, afin de renforcer la volonté politique et l'engagement à l'égard de la Convention. Faisant référence au document CoP14 Doc. 10, elle résume les principaux thèmes débattus pendant la session: la contribution de la CITES à l'agenda de la biodiversité et du développement durable, le renforcement de la mise en œuvre de la CITES et de la lutte contre la fraude, et le rôle de la CITES concernant les essences produisant du bois et les espèces marines. Elle estime que les résultats de cette session sont le signe d'une volonté, d'une vision et d'un leadership pour que la CITES garde tout son sens à l'avenir.

Il est pris note avec satisfaction du rapport de la table ronde ministérielle figurant dans le document CoP14 Doc. 10.

L'Allemagne, s'exprimant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, félicite le ministre pour le succès de la table ronde et souligne l'importance de la prise en compte conjointe de la CITES et d'autres conventions pour traiter les questions relatives à la biodiversité et aux ressources faisant l'objet d'une exploitation commerciale telles que essences produisant du bois et les espèces marines.

Questions administratives

9. Elections et nominations aux comités

9.1 Comité permanent

Les Parties citées ci-après sont signalées comme étant les représentants des régions nommés au Comité permanent. L'élection des nouveaux représentants (marqués d'un astérisque) est entérinée:

Représentant régional	Suppléant
<u>Afrique</u>	
Ghana	Egypte
Kenya	Ouganda
République démocratique du Congo*	Mali*
Zambie	Botswana
<u>Asie</u>	
Chine	Inde
Japon	Jordanie
République islamique d'Iran*	Koweït*
<u>Amérique centrale et du Sud et Caraïbes</u>	
Chili	Colombie
Costa Rica*	Guatemala*
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	Dominique
<u>Europe</u>	
Bulgarie*	Italie*
Islande	Norvège*
Royaume-Uni*	République tchèque*
<u>Amérique du Nord</u>	
Canada*	Mexique*
<u>Océanie</u>	
Australie	Fidji

9.2 Comité pour les animaux

Les personnes citées ci-dessous sont signalées comme étant les représentants des régions nommés au Comité pour les animaux. L'élection des nouveaux représentants (marqués d'un astérisque) est entérinée:

Représentant régional**Suppléant**Afrique

Richard Kiome Bagine (Kenya)

Moses Maurihungirire (Namibie)

Khaled Zahzah (Tunisie) *

Mostafa Ahmed Mahmoud (Egypte)

Asie

Mohammad Pourkazemi (République islamique d'Iran) *

Nobuo Ishii (Japon) *

Siti Nuramaliati Prijono (Indonésie)

Choo-Hoo Giam (Singapour)

Amérique centrale et du Sud et Caraïbes

A confirmer à une séance ultérieure.

Europe

Thomas Althaus (Suisse) *

Colmán Ó Críodáin (Irlande) *

Carlos Ibero Solana (Espagne) *

Radu Suciu (Roumanie) *

Amérique du Nord

Rodrigo A. Medellín (Mexique)

Rosemarie Gnam (Etats-Unis) *

Océanie

Rod Hay (Nouvelle-Zélande)

John Aruga (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

9.3 Comité pour les plantes

Les personnes citées ci-dessous sont signalées comme étant les représentants des régions nommés au Comité pour les plantes. L'élection des nouveaux représentants (marqués d'un astérisque) est entérinée:

Représentant régional**Suppléant**Afrique

David Hafashimana (Ouganda)

Koffi Akpagana (Togo)

Beatrice Khayota (Kenya)

Quentin Luke (Kenya)

Asie

Tukirin Partomihardjo (Indonésie) *

Mohd Yunus Zakaria (Malaisie) *

Wichar Thitiprasert (Thaïlande)

M. Sanjappa (Inde)

Amérique centrale et du Sud et Caraïbes

Mariana de Jesús Mites Cadena (Equateur)

A préciser (Colombie)

Dora Ingrid Rivera (Costa Rica)

A préciser (République dominicaine)

Europe

Maurizio Sajeva (Italie) *

Jonas Lüthy (Suisse) *

Margarita África Clemente Muñoz (Espagne)

Nika Debeljak Sabec (Slovénie)

Amérique du Nord

Robert R. Gabel (Etats-Unis)

Adrienne Sinclair (Canada)

Océanie

Greg Leach (Australie) *

Osia Gideon (Papouasie-Nouvelle-Guinée) *

Questions stratégiques

11. Vision de la stratégie CITES pour 2008 à 2013

Le Président du Comité II signale que ce point de l'ordre du jour a été débattu au sein d'un groupe de travail présidé par le Canada. Il ajoute que le rapport du groupe, incluant un projet de résolution et deux projets de décisions, qui figure dans le document CoP14 Com. II. 20, a été accepté par le Comité avec des amendements au projet de résolution enregistrés dans le compte rendu résumé Com. II Rep. 15. Le rapport tel qu'amendé est adopté.

12. Examen des comités scientifiques

Le Président du Comité II signale que le point de l'ordre du jour a été débattu au sein d'un groupe de travail présidé par l'Allemagne. Le rapport figure dans le document CoP14 Com. II. 30, qui inclut plusieurs projets de décisions et des amendements à d'autres résolutions. Il indique qu'il a été accepté par le Comité avec des amendements enregistrés dans le compte rendu résumé Com. II Rep. 15. Le rapport est adopté.

13. Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique

Le Président du Comité II signale que le Comité a accepté quelques amendements à la résolution Conf. 13.2, dont le texte final figure dans le document CoP14 Com. II. 17. Celui-ci a été accepté par le Comité; il est adopté.

15. Examen des politiques commerciales nationales

Le Président du Comité II signale que les quatre projets de décisions figurant dans le document CoP14 Doc. 15 annexe 1 ont été acceptés avec des amendements par le Comité, comme indiqué dans le document CoP14 Com. II. 1. Celui-ci est adopté.

16. Renforcement des capacités

Le Président du Comité II signale que ce point de l'ordre du jour a été discuté avec les projets de décisions figurant dans le document CoP14 Doc. 8.4. Des décisions révisées ont été rédigées et acceptées; elles figurent dans le document CoP14 Com. II. 4. Le Président fait observer qu'une décision supplémentaire sur le renforcement des capacités des organisations régionales et de la CITES figure elle aussi dans le compte rendu résumé CoP14 Com. II. Rep. 15. L'Uruguay, appuyé par le Kenya et le Suriname, demande que l'examen du point 8.4 soit repris de façon à traiter des projets de décisions à l'adresse du Secrétariat et du Comité permanent restés en suspens. Il est décidé de reporter à la prochaine séance l'examen de ce point de l'ordre du jour.

17. Coopération entre les Parties et promotion des mesures multilatérales

Le Président du Comité II informe les délégués que le Comité a examiné les projets de décisions figurant dans le document CoP14 Doc. 17 annexe 2. Il signale que certains amendements ont été acceptés. Le nouveau texte, présenté dans le document CoP14 Com. II. 2, est adopté.

18. Coopération avec d'autres organisations

18.1 Coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Le Président du Comité II signale que les projets de décisions à l'adresse du Comité permanent, présentés dans le document CoP14 Doc. 18.1, ont été rejetés mais que les projets de décisions à l'adresse du Secrétariat ont été acceptés avec des amendements, et que le texte final figure dans le document CoP14 Com. II. 7, lequel est adopté.

18.2 Coopération entre la CITES et l'OIBT concernant le commerce des bois tropicaux

Le Président du Comité II signale que les Etats-Unis d'Amérique ont révisé leurs propositions à la lumière des commentaires faits et que le nouveau projet de résolution, figurant dans le document CoP14 Com. II. 5, a été approuvé avec une modification rédactionnelle de la version espagnole enregistrée dans le compte rendu résumé Com. II Rep. 8. Ce document est adopté.

19. Réunions de dialogue

19.1 Mandat pour les réunions de dialogue CITES

Le Président du Comité II informe les participants que le projet de résolution figurant dans le document CoP14 Doc. 19.1 a été approuvé tel qu'amendé dans le document CoP14 Com. II. 10. Ce document est adopté.

La suite de la séance plénière est présidée par le vice-président.

Questions administratives

7. Financement et budget du Secrétariat et des sessions de la Conférence des Parties

7.1 Rapport financier pour 2004 à 2006

Le Président du Comité II signale que les rapports financiers pour 2004-2006 ont été acceptés par le Comité; ceux-ci sont adoptés.

7.2 Estimations des dépenses pour 2007

Le Président du Comité II annonce que le rapport des dépenses estimées pour 2007 a été accepté par le Comité, de même que le prélèvement de 85.670 USD sur le solde du fonds d'affectation spéciale. Le rapport est adopté et le prélèvement accepté.

7.3 Programme de travail chiffré du Secrétariat pour 2009 à 2011

Le Président du Comité II signale qu'un groupe de travail sur le budget a été établi et que son rapport figure dans le document CoP14 Com. II. 31. Il annonce que les Parties ont voté pour déterminer si le budget devrait être augmenté de 15%, 10% ou 3%. Toutes ces options ont été rejetées. Le Comité n'étant pas parvenu à un accord, le Président a demandé que cette question soit renvoyée à la plénière en espérant qu'une solution serait trouvée, un plus grand nombre de Parties y étant représentées. Il indique également que le projet de résolution joint en tant qu'annexe 8 au document CoP14 Com. II. 31 a été accepté tel qu'amendé, sauf le quatrième paragraphe du dispositif indiquant le montant du budget. Il fait observer que quand le montant du budget aura été accepté, le Secrétariat préparera les tableaux l'accompagnant. Le texte approuvé par le Comité II figure dans le document CoP14 Com. II. 32.

Le Secrétaire général fait remarquer que le paragraphe suivant a été omis dans le document CoP14 Com. II. 32 et devrait y être réinséré:

CHARGE le Secrétariat d'élaborer un programme de travail chiffré sur la base de la *Vision d'une stratégie* adoptée à la CoP14, tenant compte des ressources en personnel et des

moyens financiers disponibles, et de soumettre ce programme au Comité permanent à sa 57^e session;

Les Pays-Bas reconnaissent que la Convention souffre d'un grave manque de financement et sont convaincus qu'il faudrait une importante augmentation du budget de base d'au moins 20% pour que le Secrétariat puisse mener à bien des activités essentielles telles que la formation, l'appui scientifique et le renforcement des capacités. Ils font remarquer que les augmentations budgétaires de 10% et 15% ont été appuyées par 60% des Parties votantes, tandis que l'augmentation de 3% n'a été appuyée que par 32% des Parties; ils demandent qu'une augmentation de 15% soit de nouveau mise aux voix. La Suisse appuie cette demande, indiquant que c'est un financement de cet ordre qu'il faudrait pour mettre en œuvre les projets ambitieux déjà approuvés à cette session, et invite instamment les Parties à faire preuve d'un esprit de compromis. Ses vues sont partagées par le Danemark, la Suède et l'Allemagne, qui indique son appui à l'augmentation de 15%, de même que le Royaume-Uni, qui annonce son intention d'appuyer la mise en œuvre des décisions sur la CITES et les moyens d'existence, le respect de la Convention et la lutte contre la fraude et le commerce en ligne de spécimens d'espèces couvertes par la CITES (documents CoP14 Doc. 14, Doc. 26 et Doc. 28) en offrant trois contributions spécifiques de 15.000 GBP chacune.

Le Zimbabwe, appuyé par le Sénégal, se déclare favorable à l'augmentation de 15%, déclarant qu'un pourcentage plus faible saperait le fonctionnement du Secrétariat et compromettrait son aptitude à conduire les activités essentielles telles que le renforcement des capacités pour aider les pays en développement à mettre en œuvre la Convention.

Le Mexique demande plus de transparence et l'obligation de rendre des comptes, et suggère l'adoption de méthodes innovantes pour trouver d'autres solutions à la crise budgétaire, telles qu'une analyse des économies de ressources et souligne que des règles telles que les vols en classe affaires épuisent les ressources. Il se déclare en faveur d'une croissance nominale zéro, à l'instar du Japon qui demande la mise aux voix de toute proposition d'augmentation de plus de 3% du budget car il ne serait pas en mesure de l'accepter, ce qui fait que l'on pourrait ne pas parvenir au consensus. Le Mexique note également que des informations détaillées sur le budget n'ont pas été disponibles avant la tenue de la session et que cela a entravé le débat. Il fait remarquer que plusieurs Parties qui demandent une augmentation des contributions ont elles-mêmes des arriérés. Reconnaisant que bon nombre de pays d'Asie et d'Amérique latine ne seraient pas en mesure de supporter une augmentation supérieure à 10%, il recommande qu'un groupe des *Amis du Président* soit créé pour aplanir les divergences de vues évidentes. Le Pérou partage ces vues et déclare qu'il ne pourra appuyer que 3% d'augmentation au maximum.

Les Etats-Unis se déclarent très préoccupés par cette situation et l'impasse actuelle, et estiment qu'une décision précédente de puiser dans la réserve stratégique est un des éléments qui ont provoqué la crise budgétaire actuelle. Ils se déclarent surpris que ce problème et ses implications n'aient pas été clairement traités dans le budget proposé et qu'au lieu de cela, un budget incluant cinq nouveaux postes et représentant plus de 100% d'augmentation ait été présenté. Les Etats-Unis approuve le travail du Secrétariat dans le renforcement des capacités, la lutte contre la fraude et l'appui scientifique, mais ils soulignent que l'on ne peut attendre des gouvernements qu'ils réagissent rapidement à ce manque de fonds en augmentant substantiellement leurs contributions; ils n'appuient pas l'augmentation de 15%.

Le Président, notant que les diverses opinions sont également partagées, crée le groupe des *Amis du Président* pour essayer de parvenir au consensus sur une solution de compromis, et nomme le Président du Comité II à la présidence du groupe.

Interprétation et application de la Convention

Examen des résolutions et des décisions

20. Examen des résolutions

20.1 Résolutions relatives aux espèces inscrites à l'Annexe I

Le Président du Comité II signale que les projets de résolutions regroupées, présentés dans les annexes 2 et 4 du document CoP14 Doc. 20.1, ont été rejetés par le Comité, ce qui implique qu'aucune suite n'est à donner par les Parties.

20.2 Examen général

Le Président du Comité II signale que les amendements proposés aux résolutions présentées à l'annexe au document CoP14 Doc. 20.2, ainsi qu'une contradiction entre deux résolutions signalée par le Secrétariat, ont été étudiés. Les amendements proposés par le Secrétariat ont été approuvés par le Comité, à deux exceptions près, concernant la résolution Conf. 8.4 et les annexes à la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP12), que le Comité II avait approuvées avec des amendements supplémentaires. En outre, le Comité a accepté les amendements à la résolution Conf. 12.10 (Rev. CoP13), visant à résoudre la contradiction entre cette résolution et la résolution Conf. 10.16 (Rev.). Le Comité a aussi jugé que le dispositif de la résolution Conf. 11.6 (Rev. CoP13) devrait être inclus dans la résolution Conf. 12.3, dans la partie XIV abrogeant la résolution précédente. Ces changements sont résumés dans le document CoP14 Com. II. 9. Le Comité II a également approuvé le projet de décision à l'adresse du Comité permanent figurant au point 4 du document CoP14 Doc. 20.2.

Les Etats-Unis, appuyés par le Mexique, proposent de rouvrir la discussion sur la résolution Conf. 10.16 (Rev.), concernant l'élevage en captivité, et sur la résolution Conf. 12.10 (Rev. CoP13), concernant l'enregistrement des établissements d'élevage en captivité. La Chine, et l'Allemagne s'exprimant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, sont opposées à cette motion. Le Président demande un vote sur la motion visant à rouvrir le débat. Celle-ci est rejetée par 27 voix pour, 64 contre et 17 abstentions (vote 1).

Les amendements et le projet de décision sont adoptés.

21. Révision de la résolution Conf. 11.16, Elevage en ranch et commerce des spécimens élevés en ranch d'espèces transférées de l'Annexe I à l'Annexe II

Le Président du Comité II signale qu'un groupe de travail a examiné les divergences de vues sur cette question. Le rapport du groupe figure dans le document Com. II. 24. Le Comité a accepté le projet de décision et la révision proposée de la résolution Conf. 11.16 figurant dans ce document. Ceux-ci sont adoptés.

22. Examen des décisions

Le Président du Comité II signale que le Comité a décidé de ne supprimer que la décision 13.53 parmi les décisions que le Secrétariat proposait de supprimer dans le document CoP14 Doc. 22, annexe 1. Concernant la proposition figurant dans l'annexe 2 du document, il a été convenu de transférer le texte de la décision 9.15 à la résolution Conf. 11.3 (Rev. CoP13). Le Comité II a également pris note qu'après la CoP14, le Secrétariat n'inclurait dans la liste des décisions aucune des décisions non incluses dans l'annexe 1 du document CoP14 Doc. 22, sauf si la Conférence en décidait autrement sous d'autres points de l'ordre du jour. Ceci est adopté.

Respect de la Convention et lutte contre la fraude

23. Lignes directrices pour le respect de la Convention

Le Président du Comité II signale que son Comité a accepté la recommandation d'un groupe de travail, présidé par la Norvège, indiquée dans le document Com. II. 21, d'adopter un projet de

résolution amendé et de "prendre note" du *Guide des procédures CITES sur le respect de la Convention*, plutôt que de l'adopter. Le projet de résolution amendé est adopté.

Le Japon demande que les cinq points indiqués dans la note de bas de page relative au point 30, concernant la base spécifique et explicite de la Convention sur laquelle le Comité permanent peut recommander une suspension du commerce, soient considérés dans leur ensemble, estimant que les deux premiers points forment la base de l'application des trois derniers, mais que les points pris individuellement sont insuffisants pour fournir une base spécifique et explicite pour une suspension du commerce. Il en est pris note.

24. Lois nationales d'application de la Convention

Le Président du Comité II indique que le projet de décision joints en tant qu'annexe 1 au document CoP14 Doc. 24 a été discuté et approuvé tel qu'amendé, et que le texte final figure dans le document CoP14 Com. II. 8. Ce texte est adopté.

27. Utilisation des spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe II ou à l'Annexe III commercialisés illégalement et confisqués

Le Président du Comité II signale que l'Indonésie a retiré la proposition figurant dans le document CoP14 Doc. 27, ce qui fait qu'aucune autre action n'est requise des Parties.

25. Lutte contre la fraude

Le Président du Comité II signale que les projets de décisions à l'adresse du Comité permanent et du Secrétariat inclus dans le document CoP14 Doc. 25 annexe, ont été approuvés par son Comité tels qu'amendés. Le texte final tel qu'agréé est présenté dans le document Com. II. 27. Il est adopté.

26. Respect de la Convention et lutte contre la fraude

Le Président du Comité II avait demandé que l'Allemagne consulte les Parties intéressées pour réviser sa proposition en vue de parvenir au consensus. Les deux projets de décisions révisés et un projet de résolution Conf. 11.3 (Rev. CoP13) révisée, fournis dans le document Com. II. 23, ont été approuvés par le Comité II. Ils sont adoptés.

28. Commerce en ligne de spécimens d'espèces couvertes par la CITES

Le Président du Comité II explique que l'auteur de la proposition a demandé au Comité d'examiner les projets de décisions figurant dans les commentaires du Secrétariat dans le document CoP14 Doc. 28, plutôt que ceux figurant dans l'annexe à ce document. Le Comité a approuvé les projets de décisions à l'adresse du Comité permanent et du Secrétariat, avec les amendements présentés dans le document CoP14 Com. II. 6. Les projets de décision sont adoptés.

29. Rapports nationaux

Le Président du Comité II indique que deux projets de décisions figurant dans le document CoP14 Doc. 29 annexe 2 ont été approuvés par le Comité par consensus. Ces projets sont adoptés.

30. Rapports sur le commerce de plantes reproduites artificiellement

Le Président du Comité II signale qu'après avoir présenté ce document au Comité II, et entendu les différents points de vue, la Suisse a révisé sa proposition présentée dans le document CoP14 Com. II.14. Le Comité a approuvé trois projets de décisions qui y figuraient avec des amendements mineurs enregistrés dans le compte rendu résumé CoP14 Com. II Rep. 12. Ces trois projets sont adoptés.

31. Suivi de la mise en œuvre des annotations aux espèces d'*Euphorbia* et d'Orchidaceae inscrites à l'Annexe II

Le Président du Comité II indique que la Suisse a retiré ce document, ce qui fait qu'aucune autre action n'est requise des Parties.

32. Incitations à l'application de la Convention

Le Président du Comité II informe les participants que le Comité a discuté de manière approfondie des projets de décisions à l'adresse des Parties, du Comité permanent et du Secrétariat, présentés dans le document CoP14 Doc. 32 annexe, mais sans parvenir au consensus. Un vote a abouti à l'approbation de tous les projets de décisions.

Le Brésil, secondé par l'Argentine, propose la réouverture de la discussion, estimant que les Parties n'ont pas eu le temps de discuter du document. L'Allemagne, s'exprimant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, se déclare opposée à cette motion. Le Président demande la mise aux voix de la motion sur la réouverture du débat, laquelle est acceptée par 36 voix pour, 62 contre et 21 abstentions (vote 2).

Le Brésil suggère les amendements suivants aux projets de décisions figurant dans l'annexe du document CoP14 Doc. 32:

a) Dans la partie sous *A l'adresse des Parties*:

- i) au second paragraphe, remplacer "instamment priées" par encouragées;
- ii) supprimer le libellé *A l'adresse du Comité permanent* et modifier comme suit le premier paragraphe:

14.xx ~~A sa 57^e session, le Comité permanent examinera~~ Les Parties examinent des moyens pratiques d'améliorer l'engagement des parties prenantes dans l'application de la Convention, ~~l'accent étant mis sur les communautés locales et le secteur privé~~ (en promouvant les bonnes pratiques et un code de conduite qui facilite le travail des autorités CITES, en aidant à accélérer les procédures CITES et en améliorant le rôle du secteur privé dans la réunion de renseignements permettant d'identifier les trafiquants et de les poursuivre).

- iii) supprimer les deux paragraphes suivants.

b) Dans la partie sous *A l'adresse du Secrétariat*:

- i) Au premier paragraphe, insérer coûts des avant "services administratifs" et ajouter à cet égard à la fin de la phrase;
- ii) modifier comme suit le second paragraphe:

14.xx ~~Sous réserve de fonds externes disponibles, le~~ Le Secrétariat continue de coopérer avec l'initiative BioTrade de la CNUCED dans le cadre d'un mémorandum d'accord pour garantir la conservation des espèces sauvages faisant l'objet d'un commerce international, ~~améliorer les moyens d'existence des populations démunies et promouvoir le respect des obligations découlant de la CITES et de la législation nationale par le secteur privé.~~

- iii) supprimer le paragraphe suivant;
- iv) dans le dernier paragraphe, remplacer "devrait faire rapport" par "fait rapport".

Les projets de décisions sont adoptés par consensus avec les amendements susmentionnés.

Questions relatives au contrôle du commerce et au marquage

33. Introduction en provenance de la mer

Le Président du Comité II signale que son Comité a approuvé un projet de décision et un projet de résolution figurant dans le document CoP14 Com. II. 26.

Le Mexique, se référant à la définition de 'expression "environnement marin n'étant pas sous la juridiction d'un Etat", donnée dans le document, déclare qu'elle est, et doit être, compatible avec la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, et indique son intention de participer de manière constructive au groupe de travail sur ce sujet. Le document est adopté.

34. Commerce des spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe I

Le Président du Comité II annonce que son Comité a pris note du document. Une proposition d'approuver plusieurs projets de décisions proposée durant la discussion a été rejetée lors d'un vote, ce qui fait qu'aucune autre action n'est requise des Parties.

35. Atelier international de spécialistes sur les avis de commerce non préjudiciable

Le Président du Comité I signale que trois projets de décisions présentées dans le document CoP14 Doc. 35 ont été acceptés par consensus. Le document est adopté.

36. Gestion des quotas d'exportation annuels

Le Président du Comité II signale que son Comité a accepté les propositions figurant dans les annexes 1, 2 et 3 du document CoP14 Doc. 36 avec les amendements enregistrés dans le compte rendu résumé CoP14 Com. II. Rep. 10. Le document est adopté.

37. Espèces inscrites à l'Annexe I faisant l'objet de quotas d'exportation

37.1 Quotas d'exportation de léopards pour le Mozambique

Le Président du Comité I annonce que le document a été discuté avec la question du quota de léopards de l'Ouganda, renvoyée par la plénière. Il signale qu'un projet d'amendement à la résolution Conf. 10.14 (Rev. CoP13) sur les quotas de trophées de chasse de léopards et de peaux à usage personnel a été accepté par consensus. Il amende le quota du Mozambique et attribue un nouveau quota à l'Ouganda. La résolution révisée figure dans le document CoP14 Com. I. 6. Le document est adopté.

37.2 Quotas d'exportation de rhinocéros noirs pour l'Afrique du Sud et la Namibie

Le Président du Comité I signale que son Comité, après un vote, a rejeté la proposition d'abroger la résolution Conf. 13.5 sur l'établissement des trophées de chasse de rhinocéros noirs, ce qui fait qu'aucune autre action n'est requise des Parties.

38. Systèmes de production de spécimens d'espèces CITES

Le Président du Comité I signale que son Comité a accepté par consensus le projet de décision figurant dans le document CoP14 Doc. 38. Le document est adopté.

39. Objet des codes de transaction figurant sur les permis et certificats CITES

Le Président du Comité I informe les participants qu'un groupe de travail coordonné par les Etats-Unis a préparé le document CoP14 Com. II. 29, accepté par le Comité II avec un amendement enregistré dans le compte rendu résumé CoP14 Com. II Rep. 15. Le projet de décision est adopté tel qu'amendé.

40. Systèmes informatisés pour les permis CITES

40.1 Rapport du Secrétariat

et

40.2 Rapport du groupe de travail du Comité permanent

Le Président du Comité II signale que le document CoP14 Com. II. 13 résulte de l'examen conjoint de ces deux points. Le document est adopté.

41. Transport des spécimens vivants

Le Président du Comité I signale que le projet de révision de la résolution Conf. 10.21 (Rev. 1), Transport des animaux vivants, figurant à l'annexe 2 du document CoP14 Doc. 41 a été accepté par consensus. Deux projets de décisions y relatifs, joints dans le document CoP14 Com. I. 4, ont également été acceptés par consensus. La révision et les projets de décisions sont adoptés.

42. Inspection physique des chargements de bois

Le Président du Comité II signale que son Comité a approuvé deux projets de décisions présentés dans le document CoP14 Com. II. 18 avec quelques amendements, enregistrés dans le compte rendu résumé CoP14 Com. II Rep. 13. Les projets de décisions amendés sont adoptés.

44. Manuel d'identification

Le Président du Comité II annonce que le rapport du Secrétariat, figurant dans le document CoP14 Doc. 44, a été accepté. Le document est adopté.

Dérogations et dispositions commerciales spéciales

45. Objets personnels ou à usage domestique

Un groupe de travail, établi par le Comité II et présidé par la Chine a préparé le document CoP14 Com. II. 16. Ce document a été discuté et amendé à la 13^e séance du Comité II et le résultat se trouve dans le document CoP14 Com. II. 34. Le Secrétaire général exprime sa satisfaction pour le travail effectué par le président du Comité II entre les séances. Le projet de résolution et le projet de décision figurant dans le document CoP14 Com. II. 34 sont adoptés.

Questions relatives au contrôle du commerce et au marquage et Dérogations et dispositions commerciales spéciales

43. Efficacité du système CITES d'étiquetage universel des crocodiliens

et

46. Commerce de certains spécimens de crocodiliens

Le Président du Comité II signale que ces points de l'ordre du jour ont été discutés conjointement. Les propositions présentées dans les documents correspondant à ces points ont été combinées par leurs auteurs en deux projets de décisions figurant dans le compte rendu résumé CoP14 Com. II Rep. 12 avec les amendements acceptés à cette séance. Les projets de décisions finals figurent dans le document CoP14 Com. II. 28. Ce document est adopté.

Dérogations et dispositions commerciales spéciales

47. Demandes d'enregistrement des établissements élevant en captivité à des fins commerciales des espèces inscrites à l'Annexe I

Le Président du Comité I indique qu'à la suite d'un vote du Comité, huit nouveaux taxons ont été ajoutés au Registre des établissements élevant en captivité à des fins commerciales des espèces inscrites à l'Annexe I, en rapport avec un établissement situé aux Philippines. Il s'agit d'*Amazona ochrocephala auropalliata*, *A. o. oratrix*, *A. viridigenalis*, *Anodorhynchus hyacinthinus*, *Ara militaris*, *A. rubrogenys*, *Cacatua goffini* et *Propyrrhura maracana*.

La Bolivie demande la réouverture du débat, laquelle est acceptée par 38 voix pour, 72 contre et trois abstentions (vote 3). Elle se déclare opposée à l'inscription de *A. rubrogenys* sur la liste, indiquant que l'espèce est endémique dans son pays et qu'elle n'a pas été consultée. Elle ajoute que la légalité des activités de cet établissement au titre de la CITES est douteuse car il n'a pas pu prouver les sources d'acquisition ou d'origine du stock parental. L'Indonésie, où l'une des huit espèces inscrites est endémique, approuve la Bolivie et appuie sa demande de réouverture du débat. L'Allemagne, s'exprimant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, y est opposée. La Nouvelle-Zélande fait remarquer qu'un contrebandier ayant des liens avec l'établissement d'élevage philippin a récemment été arrêté et elle offre d'apporter des preuves.

L'inclusion de ces huit espèces dans le registre est mise aux voix et rejetée après un scrutin très serré de 63 voix pour, 32 contre et 21 abstentions (vote 4).

48. Relation entre la production *ex situ* et la conservation *in situ*: Rapport du Comité permanent

La proposition de réalisation d'une étude a été rejetée par le Comité II. Ce rejet est accepté.

49. Réserves concernant les espèces transférées d'une annexe à une autre

Le projet de révision de la résolution Conf. 4.25, présenté dans l'annexe 2 du document CoP14 Doc. 49, a été approuvé par consensus au Comité II avec un amendement indiqué dans le compte rendu résumé CoP14 Com. II Rep. 10. La révision proposée est adoptée avec les amendements.

Commerce d'espèces et questions de conservation

50. Grands singes

Le Comité II a convenu que le Secrétariat devait conduire une mission en Egypte pour discuter de questions relatives à la lutte contre la fraude. Le Comité a aussi accepté le rapport du Secrétariat présenté dans le document CoP14 Doc. 50. Le document est adopté.

51. Cétacés

Le Président du Comité I indique que le document a été rejeté par le Comité I. Ce rejet est accepté.

52. Grands félins d'Asie

Le Comité II a noté que le rapport présenté dans le document CoP14 Doc. 52 et les discussions ont abouti à la préparation du document CoP14 Com. II. 19. Le Comité II a accepté le rapport du Secrétariat et approuvé une série de projets de décisions contenus dans le document CoP14 Com. II. 33. Ce document est adopté.

La Chine exprime son mécontentement, affirmant que son pays agit de manière responsable en matière de conservation du tigre et que l'élevage en captivité est un succès. Elle n'a pas l'intention de changer sa politique nationale actuelle et déclare que la décision prise par les Parties n'est pas fondée sur des données scientifiques.

54. Rhinocéros

Le Président du Comité I informe les délégués qu'une révision de la résolution Conf. 9.14 (Rev. CoP13) sur la conservation et le commerce des rhinocéros d'Afrique et d'Asie, ainsi que trois projets de décisions associés ont été acceptés par consensus. Le texte de la résolution révisée et les projets de décisions se trouvent dans le document CoP14 Com. I. 2 avec un amendement remplaçant "cette décision" par "ces décisions" au paragraphe d), page 2. Le document modifié est adopté.

55. Antilope du Tibet

Le rapport du Secrétariat dans le document CoP14 Doc. 55 a été accepté par le Comité II. Le document est adopté.

56. Saïga

Le Président du Comité I signale que sept projets de décisions ont été acceptés par consensus et qu'ils se trouvent dans le document CoP14 Com. I. 5. Le document est adopté.

57. Tortues terrestres et tortues d'eau douce

Le Comité I a accepté par consensus quatre projets de décisions qui se trouvent dans le document CoP14 Com. I. 12 et dans le compte rendu résumé Com. I Rep. 13. Les projets de décisions sont adoptés.

58. Tortue imbriquée

Le Président du Comité I indique que les deux projets de décisions qui se trouvent dans le document CoP14 Com. I. 11 ont été acceptés par consensus par le Comité. Les projets de décisions sont adoptés.

59. Requins

59.1 Rapport du Comité pour les animaux

et

59.2 Mesures de conservation supplémentaires

Le Président du Comité I note que 17 projets de décisions, intégrés dans le document CoP14 Com. I. 16, ont été acceptés avec des amendements mineurs enregistrés dans le compte rendu résumé CoP14 Com. I Rep. 15. Ils sont adoptés.

60. Esturgeons et polyodons

60.1 Rapport du Secrétariat

Le Président du Comité II indique que le Comité a accepté le rapport du Secrétariat dans le document CoP14 Doc. 60.1. Il est pris note de ce document.

60.2 Amendement de la résolution Conf. 12.7 (Rev. CoP13)

60.2.1 Proposition du groupe de travail du Comité permanent sur les esturgeons

et

60.2.2 Proposition de la Fédération de Russie

Le Président du Comité II note qu'un groupe de travail présidé par l'Allemagne a préparé un projet d'amendement à la résolution Conf. 12.7 (Rev. CoP13) et six

projets de décisions dans son rapport contenu dans le document CoP14 Com. II. 25. durant les débats, à sa 15^e séance, le Comité II a accepté deux autres projets de décisions et deux amendements au deuxième projet de décision et deux corrections dans le projet d'amendement à la résolution, comme indiqué dans le compte rendu de cette séance. Le Comité II a approuvé toutes les propositions présentées dans le document CoP14 Com. II. 25, avec ces amendements. Ces propositions sont adoptées.

61. Légines: rapport de la CCAMLR

Le Président du Comité II déclare que le Comité a pris note avec satisfaction du rapport de la Convention sur la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique. Aucune autre action n'est requise des Parties.

62. Concombres de mer

Le Président du Comité I indique que trois projets de décisions se trouvant dans le document CoP14 Com. I. 1 ont été acceptés après un vote. Ces projets de décisions sont adoptés.

63. Commerce de remèdes traditionnels

Le Président du Comité II indique que le Comité a approuvé un projet de révision de la résolution Conf. 10.19 (Rev. CoP12), et que le texte qui en résulte est présenté dans le document Com. II. 22. Ce texte est adopté.

Après quelques annonces, la séance est levée à 17 heures.

Résultats des votes

Clé: 0 = n'a pas voté, 1 = oui, 2 = non, 3 = abstention

Parties	Vote 1	Vote 2	Vote 3	Vote 4 ¹
Afghanistan AF	0	0	0	0
Albania AL	0	0	0	0
Algeria DZ	0	0	0	0
Antigua and Barbuda AG	3	1	2	3
Argentina AR	1	1	1	2
Australia AU	1	1	1	2
Austria AT	2	2	2	1
Azerbaijan AZ	0	1	1	2
Bahamas BS	1	2	2	2
Bangladesh BD	0	0	0	0
Barbados BB	0	0	0	0
Belarus BY	0	0	0	0
Belgium BE	2	2	2	1
Belize BZ	0	0	0	0
Benin BJ	0	0	0	0
Bhutan BT	1	1	1	2
Bolivia BO	0	0	0	0
Botswana BW	2	1	1	1
Brazil BR	1	1	0	1
Brunei Darussalam BN	0	3	2	1
Bulgaria BG	2	2	2	1
Burkina Faso BF	2	3	2	1
Burundi BI	2	2	2	1
Cambodia KH	1	2	2	1
Cameroon CM	2	0	2	1
Canada CA	2	2	2	1
Cape Verde CV	0	0	0	0
Central African Republic CF	0	0	0	0
Chad TD	0	0	0	3
Chile CL	1	1	1	2
China CN	2	1	2	1
Colombia CO	1	1	1	1
Comoros KM	0	0	0	0
Congo CG	0	0	0	0
Costa Rica CR	2	1	2	1
Côte d'Ivoire CI	1	1	1	3
Croatia HR	2	2	1	2
Cuba CU	2	1	1	2
Cyprus CY	2	2	2	1
Czech Republic CZ	2	2	2	1
Democratic Republic of the Congo CD	0	1	2	1
Denmark DK	2	2	2	1

¹ Note du Secrétariat: les résultats du vote indiqués ici correspondent exactement à ce qui est ressorti du vote électronique. Quoi qu'il en soit, certaines Parties se sont plaintes de problèmes techniques posés par leur carte de vote lors du vote 4; leurs plaintes ont été notées dans le compte rendu résumé CoP14 Plen. 6 (Rev. 1).

Parties	Vote 1	Vote 2	Vote 3	Vote 4¹
Djibouti DJ	0	0	0	0
Dominica DM	0	1	1	0
Dominican Republic DO	2	1	2	2
Ecuador EC	0	1	1	2
Egypt EG	0	2	1	0
El Salvador SV	0	0	0	0
Equatorial Guinea GQ	0	0	0	0
Eritrea ER	2	2	2	2
Estonia EE	2	2	2	1
Ethiopia ET	3	3	2	1
Fiji FJ	2	2	1	2
Finland FI	2	2	2	1
France FR	2	2	2	1
Gabon GA	0	0	0	0
Gambia GM	0	0	0	0
Georgia GE	2	2	2	1
Germany DE	0	0	2	1
Ghana GH	0	0	0	0
Greece GR	2	2	2	1
Grenada GD	0	1	1	0
Guatemala GT	1	1	1	3
Guinea GN	3	3	3	2
Guinea-Bissau GW	0	0	0	0
Guyana GY	3	2	1	2
Honduras HN	3	3	2	1
Hungary HU	2	2	2	1
Iceland IS	3	3	1	3
India IN	2	2	2	1
Indonesia ID	1	1	1	2
Iran (Islamic Republic of) IR	0	0	0	0
Ireland IE	2	2	2	1
Israel IL	1	2	1	2
Italy IT	2	2	2	1
Jamaica JM	2	2	3	1
Japon JP	2	2	2	3
Jordan JO	0	0	0	0
Kazakhstan KZ	0	0	0	0
Kenya KE	2	3	2	2
Kuwait KW	1	1	2	3
Lao People's Democratic Republic LA	2	2	2	2
Latvia LV	0	0	0	0
Lesotho LS	0	0	0	0
Liberia LR	1	2	0	0
Libyan Arab Jamahiriya LY	0	0	0	0
Liechtenstein LI	0	0	0	0
Lithuania LT	2	2	2	1
Luxembourg LU	2	2	2	1
Madagascar MG	1	3	1	2
Malawi MW	2	2	2	2
Malaysia MY	2	1	2	1
Mali ML	0	0	0	0
Malta MT	2	2	2	1

Parties	Vote 1	Vote 2	Vote 3	Vote 4¹
Mauritania MR	0	0	0	0
Mauritius MU	1	1	2	1
Mexico MX	1	2	2	1
Monaco MC	0	2	2	2
Mongolia MN	2	2	2	1
Montenegro ME	0	0	0	0
Morocco MA	0	1	2	1
Mozambique MZ	1	1	1	1
Myanmar MM	0	0	0	0
Namibia NA	2	2	1	2
Nepal NP	2	2	2	1
Netherlands NL	2	2	2	1
New Zealand NZ	1	2	1	2
Nicaragua NI	1	1	1	2
Niger NE	0	0	0	0
Nigeria NG	0	0	0	0
Norway NO	1	2	2	2
Pakistan PK	1	3	2	3
Palau PW	1	3	3	3
Panama PA	0	0	0	0
Papua New Guinea PG	0	0	0	0
Paraguay PY	0	0	0	0
Peru PE	1	1	1	3
Philippines PH	0	1	2	1
Poland PL	2	2	2	1
Portugal PT	2	2	2	1
Qatar QA	3	2	2	3
Republic of Korea KR	2	1	2	2
Republic of Moldova MD	2	2	2	1
Romania RO	2	2	2	1
Russian Federation RU	3	3	3	3
Rwanda RW	3	3	1	1
Saint Kitts and Nevis KN	3	3	1	2
Saint Lucia LC	3	1	2	3
Saint Vincent and the Grenadines VC	3	3	2	3
Samoa WS	0	0	0	0
San Marino SM	2	2	2	1
Sao Tome and Principe ST	0	0	0	0
Saudi Arabia SA	0	0	0	0
Senegal SN	2	2	2	1
Serbia RS	3	3	1	3
Seychelles SC	0	0	0	0
Sierra Leone SL	0	0	0	0
Singapore SG	3	3	2	1
Slovakia SK	2	2	2	1
Slovenia SI	2	2	2	1
Solomon Islands SB	0	0	0	0
Somalia SO	0	0	0	0
South Africa ZA	2	3	2	3
Spain ES	2	2	2	1
Sri Lanka LK	0	0	0	0
Sudan SD	0	0	0	0

Parties	Vote 1	Vote 2	Vote 3	Vote 4¹
Suriname SR	3	1	1	2
Swaziland SZ	3	3	1	1
Sweden SE	2	2	2	1
Switzerland CH	2	3	2	1
Syrian Arab Republic SY	2	2	3	3
Thailand TH	2	1	3	3
The former Yugoslav Republic of Macedonia MK	0	0	0	0
Togo TG	0	2	0	3
Trinidad and Tobago TT	2	1	1	2
Tunisia TN	2	1	1	1
Turkey TR	2	2	2	1
Uganda UG	2	2	1	3
Ukraine UA	1	2	2	1
United Arab Emirates AE	3	3	3	3
United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland GB	2	2	2	0
United Republic of Tanzania TZ	2	2	2	1
United States of America US	1	1	1	2
Uruguay UY	1	0	1	2
Uzbekistan UZ	0	0	0	0
Vanuatu VU	2	3	0	0
Venezuela (Bolivarian Republic of) VE	2	1	1	2
Viet Nam VN	0	2	0	0
Yemen YE	0	0	0	0
Zambia ZM	0	2	2	1
Zimbabwe ZW	2	2	1	1